

# La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la constitution d'un réseau catholique féminin transnational, 1907-1920

MARILYNE BRISEBOIS\*

*La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), première organisation féministe francophone au Québec fondée en 1907, a établi des liens avec d'autres associations à l'échelle occidentale. Or l'historiographie ne traite guère de ces réseaux transnationaux. Le présent article explore donc la participation de la FNSJB à la constitution d'un réseau féminin catholique international, notamment par son affiliation à la Fédération internationale des ligues féminines catholiques, et les liens qu'elle entretient avec d'autres organisations étrangères comme la Ligue patriotique des Françaises. Il traite également du discours que la FNSJB développe dans les pages de son organe officiel La Bonne Parole sur ses relations internationales et sur les actions qu'elle mène en parallèle avec ces associations « sœurs » européennes, notamment à travers l'exemple de l'Assistance par le travail.*

*The Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB), the first Francophone feminist organization in Quebec, founded in 1907, built relationships with other associations in the Western world. However, historiography rarely looks at these transnational networks. This article explores the FNSJB's participation in developing an international Catholic women's network, especially through its affiliation with the International Federation of Catholic Women's Leagues and its connection with other foreign organizations such as the Ligue patriotique des Françaises. The article also takes a look at the discourse developed by the FNSJB in the pages of its official publication, La Bonne Parole, on its international relations and actions taken in parallel with these European "sister" associations, in particular using the example of the Assistance par le travail committee.*

\* Marilyne Brisebois est doctorante en histoire à l'Université Laval et l'Université d'Angers. L'auteure remercie Catherine Charron et Damien Huntzinger pour avoir lu et commenté la première version du présent article tout comme les évaluateurs et évaluatrices anonymes de la revue.

LA FÉDÉRATION nationale Saint-Jean-Baptiste (FNSJB) est fondée à Montréal en 1907 « afin de donner plus de force et de visibilité à l'action des femmes et d'exercer une plus grande influence sur les gouvernements<sup>1</sup> ». Cette coalition milite notamment aux côtés du Montreal Local Council of Women (MLCW) pour l'accès des femmes à l'éducation supérieure et aux professions, pour l'égalité juridique des femmes mariées et pour le suffrage féminin. Elle est généralement présentée dans l'historiographie québécoise comme la première organisation féministe francophone<sup>2</sup>. En 1913, Marie Gérin-Lajoie, présidente de la FNSJB, la situe directement dans la lignée du mouvement des femmes qui se développe à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle à l'échelle occidentale :

[C]onquérant une à une des libertés nécessaires, les femmes sont sorties de la période d'impuissance où les tenaient asservies des usages séculaires : elles ont brisé des chaînes qui entretenaient leur faiblesse en les isolant les unes des autres, en les empêchant de s'unir pour s'aider mutuellement dans la vie et alléger pour chacune le fardeau de l'existence. Mais ces jours d'abaissement et de souffrance ne seront plus bientôt que l'histoire du passé. Dans tout l'univers depuis l'extrême Orient jusqu'à l'Occident, la femme porte au front une pensée qui introduit un idéal nouveau dans le monde, la femme ambitionne de remplir une mission qui est bien l'apanage de son sexe : plan de rénovation, de restauration dont l'ampleur déconcerte l'effort individuel et qui a besoin pour être exécuté dans toute son extension des énergies concertées de toutes les femmes. Voilà pourquoi on s'organise partout [...]. L'association libre est assurément très puissante pour opérer le développement normal de notre sexe et fournir à la femme le moyen d'étendre son action<sup>3</sup>.

Dans ce même article publié dans l'organe officiel de la FNSJB, *La Bonne Parole*, la « grande pionnière du féminisme québécois<sup>4</sup> » aborde les liens transnationaux de son organisation. Or cette question est très peu traitée dans l'historiographie consacrée à la FNSJB. Cette dernière est surtout marquée par l'étude de la lutte pour les droits politiques des femmes, alors que plusieurs autres dimensions de l'action de la FNSJB demeurent encore dans l'ombre<sup>5</sup>. Ainsi, comme le soulignent quelques auteures<sup>6</sup>, la FNSJB est affiliée depuis 1911 à la Fédération

1 Denyse Baillargeon, *Breve histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 115.

2 Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, p. 347-349.

3 Marie Gérin-Lajoie, « L'organisation sociale chez les femmes », *La Bonne Parole*, vol. 1, n° 8, octobre 1913, p. 2-3. Accessible en ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2224913>.

4 Les mots sont de Micheline Dumont, « L'accès des Québécoises à l'éducation et à la mixité » dans Eliane Gubin et al. (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004, p. 152.

5 Catherine Charron, « La question du travail domestique au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec : Un enjeu à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1900-1927 », mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2007, p. 19.

6 Yolande Cohen et Hubert Villeneuve, « La Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, le droit de vote et l'avancement du statut civique et politique des femmes au Québec », *Histoire sociale / Social History*, vol. 46, n° 91, mai 2013, p. 126; Isabelle Dornic, « Hier ne meurt jamais. Vision et désillusion d'une quête identitaire féminine au Québec. La Bonne Parole, organe de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 1913-1958 », thèse de doctorat (histoire) Université Laval, 2004, p. 55, 395-396, et Karine Hébert, « Une organisation maternaliste au Québec. La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 3, hiver 1999, p. 329.

internationale des ligues féminines catholiques (FILFC)<sup>7</sup>, mais ses rapports avec cette organisation, ou avec d'autres en Occident d'ailleurs, sont peu approfondis. Seule l'étude d'Isabelle Dornic sur *La Bonne Parole* peut faire figure d'exception<sup>8</sup>. Dans sa thèse, la question des rapports de la FNSJB avec d'autres associations est abordée à travers l'analyse de la pratique de la presse féminine par la FNSJB, dans une perspective de construction identitaire collective. La publication des rapports de congrès annuels de la FNSJB et leur échange avec des revues à l'échelle internationale forment, selon l'auteure, une voie médiatique qui vise à attester de l'unité de la FNSJB et de la pertinence de son action<sup>9</sup>. Isabelle Dornic n'analyse toutefois pas spécifiquement le rôle de la FNSJB dans ces réseaux transnationaux ou ce qu'elle en dit, par exemple.

Réfléchir aux ancrages transnationaux de la FNSJB au début du XX<sup>e</sup> siècle, période qualifiée de « cruciale dans la genèse des mobilisations transnationales<sup>10</sup> », est donc l'objectif de cet article. Il est d'autant plus intéressant de le faire que pour l'historienne américaine Bonnie S. Anderson, l'étude des connexions, des organisations et des mouvements internationaux est fondamentale pour saisir plus finement les histoires nationales<sup>11</sup>. En ce sens, l'histoire transnationale, aussi appelée histoire « connectée », permet ainsi « d'insérer dans un enchevêtrement causal plus étendu une action jadis décrite comme essentiellement nationale » et, du coup, de comprendre le Québec dans des ensembles plus vastes, ce qui permet de mettre en évidence ses spécificités<sup>12</sup>. La réflexion proposée dans cet article sera menée d'abord à travers l'exploration de la participation de la FNSJB à la FILFC, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques<sup>13</sup>. Elle se poursuivra ensuite à travers l'analyse du récit des relations qu'entretient la FNSJB avec la FILFC et avec d'autres organisations catholiques étrangères, récit qui est publié dans les pages de *La Bonne Parole*. Cet article s'intéresse aux premières années d'existence de la FNSJB, au moment de la constitution de ses réseaux transnationaux. Il s'appuie d'une part sur un petit corpus de 20 lettres trouvé aux archives de l'Action catholique générale féminine (ACGF) à Paris, organisation héritière de la Ligue patriotique des Françaises, qui était membre de la FILFC. Plus spécifiquement, il s'agit de la correspondance du

7 Le terme de « Fédération » est choisi à la première réunion des ligues féminines et lorsque le Vatican donne son approbation à l'organisation en 1912, il est changé pour « Union ». Elle est surtout connue sous le nom de l'Union mondiale des ligues féminines catholiques. Magali Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche? » dans Jean-Paul Zuñiga (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, [Paris], Centre de recherches historiques, 2011, p. 88.

8 Isabelle Dornic fait de *La Bonne Parole* son objet d'étude et cherche à comprendre comment cette publication a pu agir comme lieu de prise de parole pour les femmes de la FNSJB et comme lieu de développement de la posture idéologique de l'organisation.

9 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 55.

10 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 82.

11 Bonnie S. Anderson « Les débuts d'un féminisme international : les apports de l'histoire comparée et ses difficultés » dans Anne Cova (dir.), *Histoire comparée des femmes. Nouvelles approches*, Lyon, ENS Éditions, 2009, p. 81.

12 Aline Charles et Thomas Wien, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 14, n° 2, 2011, p. 220.

13 Il n'existe à ce jour aucune monographie sur cette organisation internationale. Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 81.

secrétariat international de la FILFC, qui contient les copies des lettres adressées aux dirigeantes des différentes organisations catholiques de par le monde, dont la FNSJB<sup>14</sup>. Par ailleurs, nous avons procédé au dépouillement de *La Bonne Parole* pour la première décennie d'existence de la FNSJB, soit de 1913, année du début de la publication, à 1920<sup>15</sup>. Cette période a l'avantage d'être celle où le mouvement se structure, alors que la Première Guerre mondiale éclate et met un frein aux relations entretenues avec des organisations à l'échelle internationale. Les quelques années d'après-guerre couvertes permettent de mesurer la reprise de ces relations, même si le transnationalisme du mouvement des femmes s'en trouve grandement affaibli<sup>16</sup>. Enfin, 1920 représente, selon Isabelle Dornic, une année charnière marquée par une formulation plus précise de l'essence de *La Bonne Parole*, « une définition beaucoup plus éclairée de ce que doit tendre à être l'organe<sup>17</sup> » de la FNSJB et, par la même occasion, l'association elle-même.

Cet article s'inscrit enfin dans l'essor actuel<sup>18</sup> des travaux portant sur la transnationalisation du mouvement des femmes<sup>19</sup>. À cet égard, certaines organisations, comme le Conseil International des Femmes (CIF) fondé en 1888, sont davantage privilégiées par les chercheuses<sup>20</sup>. Dans un article publié en 2013 où elle s'attache à montrer le poids des réseaux féminins dans la naissance et le développement d'une mobilisation transnationale catholique, Magali Della Sudda note justement que l'historiographie est surtout focalisée sur les organisations féministes libérales ou sur les femmes appartenant aux partis affiliés aux différentes Internationales, et que les mouvements féminins catholiques transnationaux restent encore peu étudiés<sup>21</sup>.

14 L'auteure remercie Magali Della Sudda de l'avoir pistée sur les archives de l'Action catholique générale féminine à Paris pour obvier à l'absence d'archives de la FILFC lors de ses premières années d'existence. Le corpus étudié se retrouve dans deux boîtes : H509 et H510.

15 Le dépouillement du fonds de la FNSJB, conservé à BAnQ Vieux-Montréal (P120), a révélé peu d'informations sur l'affiliation à la FILFC.

16 Brigitte Studer et Françoise Thébaud, « Entre histoire et mémoire » dans Gubin *et al.*, (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 38; Ute Gerhard, « Concepts et controverses », *ibid.*, p. 50.

17 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 86.

18 Certains ouvrages pionniers ont ouvert la voie à une multiplication des travaux sur les femmes et l'internationalisme : Richard J. Evans, *The Feminists: Women's Emancipation Movements in Europe, America and Australasia, 1840-1920*, London, Croom Helm, et New York, Barnes & Noble, 1977, et Jane Rendall, *The Origins of Modern Feminism: Women in Britain, France, and the United States, 1780-1860*, Basingstoke, Macmillan, 1985.

19 Signe de ce développement, deux revues spécialisées ont consacré chacune un numéro spécial à cette question : *Sextant*, nos 23-24, 2007-2008, et *Women's History Review*, vol. 19, n° 4, 2010.

20 Voir par exemple Leila J. Rupp, *Worlds of Women: the Making of an International Women's Movement*, 1997, et Eliane Gubin et Leen Van Molle (dir.), *Des femmes qui changent le monde : histoire du Conseil international des femmes*, 2005.

21 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 80.

### **L'affiliation de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste à la Fédération internationale des Ligues catholiques : une participation à un espace de conversation<sup>22</sup> transnational**

Le congrès fondateur de la FILFC a lieu à l'été 1910 à Bruxelles, en marge de l'Exposition universelle<sup>23</sup>. C'est alors l'occasion pour les ligues catholiques féminines, qui éclosent en Europe à la suite de l'encyclique du pape Léon XIII *Rerum Novarum* (1891) sur l'organisation du laïcat féminin<sup>24</sup>, de se regrouper pour prôner une action sociale catholique transnationale. La participation de la FNSJB à ce réseau est marquée par deux éléments : les liens privilégiés avec la Ligue Patriotique des Françaises et l'importance de la constitution d'un réseau transnational féminin catholique.

### ***La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la Ligue Patriotique des Françaises***

La Ligue Patriotique des Françaises (LPDF), fondée en 1902 à Paris notamment par la baronne Geneviève Reille (première présidente de 1906 à 1910), concentre essentiellement ses efforts sur les œuvres à caractère social et éducatif, dans le sillage du catholicisme social<sup>25</sup>. Sa popularité est grande, et elle rassemble rapidement des dizaines de milliers de femmes, qui défendent la liberté de conscience et d'enseignement, contre la laïcité et le socialisme<sup>26</sup>. Elle prend forme dans un contexte particulier de mobilisation visant à contrer les effets de l'échec des candidats catholiques aux élections de 1902<sup>27</sup>. Ces femmes se mobilisent certes pour fonder une association nationale, mais elles en viennent rapidement à vouloir unir les femmes catholiques sur un plan mondial, idée qui se concrétise finalement au Congrès international des ligues catholiques de 1910, à Bruxelles. La LPDF a donc joué un rôle primordial dans la constitution de la FILFC. La proximité entre les deux associations saute aux yeux : le projet de la FILFC est d'abord mené par l'aumônier-conseil de la LPDF, Henri Régis Pupey-Girard ; la vicomtesse de Vélard, alors présidente de la LPDF, est la première présidente de la FILFC en 1910 ; et le Secrétariat de la LPDF sert au Secrétariat international à la FILFC<sup>28</sup>. Cette volonté de constituer un réseau transnational féminin catholique se traduit

22 Expression tirée de Pierre-Yves Saunier, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projet et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, vol. 2, n° 71, 2008, p. 8.

23 Sylvie Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1990, p. 85.

24 *Ibid.*, p. 29-33.

25 *Ibid.*, p. 84-87. Cette ligue, comme plusieurs autres en Europe à cette époque, est dirigée par des femmes issues de l'aristocratie. De 1902 à 1933, la LPDF a trois présidentes, toutes trois issues de l'aristocratie : la baronne de Brigode, la baronne Reille et la vicomtesse de Vélard. Ce n'est pas sans rappeler les membres du CIF, qui sont aussi issues de milieux privilégiés.

26 Michelle Zancarini-Fournel, « Les féminismes : des mouvements autonomes ? » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 230.

27 Magali Della Sudda, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, vol. 1, n° 60, 2010, p. 38-41.

28 Magali Della Sudda, « Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale », [En ligne], *Genre & Histoire*, n° 12-13, printemps-automne 2013, <http://genrehistoire.revues.org/1872> (Consulté le 18 mai 2014).

logiquement par le développement de liens avec d'autres ligues nationales<sup>29</sup>. Si ces associations catholiques sont surtout européennes, la LPDF entretient aussi des liens avec quelques ligues du continent américain, notamment en Uruguay et au Québec<sup>30</sup>. Une lettre de Marie Frossard, secrétaire générale de la LPDF, écrite à Caroline Béique, cofondatrice (avec Marie Gérin-Lajoie) et présidente de la FNSJB, met clairement en évidence ces liens :

Vous avez si aimablement accueilli notre proposition d'établir des relations entre votre Ligue et la nôtre que nous n'hésitons pas à vous demander de resserrer ces premiers liens en vue du perfectionnement de l'Action sociale catholique, que nous poursuivons chacune dans notre nation<sup>31</sup>.

La volonté de s'investir dans le champ alors en plein essor de l'action sociale catholique est bien ce qui unit ces deux organisations féminines. Toutes deux sont des associations animées par des philanthropes engagées dans l'action sociale et religieuse qui mettent en effet sur pied un ensemble d'œuvres qui visent sinon à résoudre la question sociale, du moins à en atténuer la portée dans leur contrée respective. L'engagement catholique dans la réforme sociale fait donc ici figure de ciment entre les femmes sur un plan transnational.

Ces liens entre la LPDF et la FNSJB se traduisent également lorsque Marie Frossard aborde, dans une lettre datée d'avril 1912 et destinée à Caroline Béique, un entretien obtenu avec le pape. En effet, au Congrès de la FILFC qui a lieu à Vienne cette année-là, événement couplé au Congrès eucharistique, un tournant est pris. Il est alors décidé que l'organisation souhaite recevoir l'approbation de ses statuts, donc de son existence officielle, par le pape Pie X. Plus conservateur que son prédécesseur, ce dernier tient à lutter contre ce qu'il considère comme les dérives de la modernité dans et hors de l'Église et se montre plutôt réticent à l'affirmation d'une action collective féminine. Aussi s'assure-t-il, lors du congrès de Vienne, d'avoir la haute main sur la FILFC. Désormais, c'est lui qui en nomme la présidente et les statuts sont modifiés<sup>32</sup>. L'approbation pontificale est reçue lors d'une audience en marge du Congrès à laquelle aucune membre de la FNSJB ne peut néanmoins assister. Marie Frossard écrit alors :

Vous trouverez dans votre Écho d'avril que je vous fais adresser avec les autres publications mensuelles, le compte-rendu de l'audience [*sic*] que le Saint-Père nous a accordée. Vous y verrez combien nous avons été privilégiées. La bénédiction de Sa Sainteté est un précieux encouragement, pour nous toutes et un gage de succès

29 Les copies de lettres retrouvées aux archives de l'Action catholique générale féminine à Paris témoignent ainsi de liens entretenus avec d'autres ligues d'action sociale féminines de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, du Portugal, d'Espagne, de Roumanie, d'Uruguay et du Canada.

30 Pour Michelle Perrot, l'espace des féminismes est intercontinental, ce qui s'applique évidemment aussi aux réseaux catholiques présentés ici. Michelle Perrot, « Préface » dans Gubin *et al.*, (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 11.

31 ACGF, boîte H509, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 18 juin 1910 ».

32 Magali Della Sudda, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 1, 2010, p. 46-47.

pour nos ligues, entre lesquelles elle a encore reserré [*sic*] les liens. Vous pouvez être assurées, chère Madame, que les Françaises n'ont pas oublié à Rome le Canada qui leur est si particulièrement sympathique. Nous avons bien prié pour vous et pour celles qui partagent vos [œuvres]. Le Souverain Pontife a été touché du témoignage de foi et de respectueux attachement que nous lui apportions [...]<sup>33</sup>.

D'une part, il est question ici des informations transmises par les diverses publications envoyées par la LPDF, dont *L'Écho de la Ligue patriotique des Françaises*, revue mensuelle de cette association fondée en 1903. Isabelle Dornic souligne bien cet échange de *L'Écho* de la LPDF contre les rapports annuels de la FNSJB, dont elle situe les débuts en 1908<sup>34</sup>. Cet extrait révèle également la nécessité pour les ligues de connaître les enjeux transnationaux de l'action sociale catholique et de se situer ainsi sur l'échiquier mondial, question que nous aborderons plus loin. Par cette correspondance, la FNSJB est ainsi au fait de l'évolution du réseau transnational auquel elle participe. Il ressort aussi de cet extrait l'idée que les dirigeantes de la FNSJB, que la distance empêche parfois de participer aux Congrès de la FILFC, peuvent compter sur la représentation des Françaises.

La LPDF, par l'entremise de Marie Frossard, forme en conséquence la courroie par laquelle les informations au sujet du projet de fondation d'une organisation transnationale de femmes catholiques parviennent à la FNSJB<sup>35</sup>. Dans les échanges épistolaires entre les dirigeantes de la LPDF et de la FNSJB, la proximité, voire l'interchangeabilité de la ligue française et de la fédération internationale ressort clairement. Cela s'explique logiquement par le partage des ressources, tel que le secrétariat, dont il a été question plus haut. Dans ses lettres, Marie Frossard porte ainsi plusieurs chapeaux et parle de la part de la LPDF tout autant que de celle de la FILFC, et ce, parfois en même temps :

Nous vous envoyons par ce courrier tous les documents nécessaires pour vous faire bien connaître notre Ligue Patriotique des Françaises. Par la lecture du compte-rendu du Congrès de Bruxelles vous vous documenterez aussi sur ce qu'est la Fédération Internationale des Ligues Catholiques Féminines<sup>36</sup>.

Certains détails de l'affiliation de la FNSJB à la FILFC sont ainsi discutés dans la même lettre :

D'après les Statuts, vous ne pouvez faire officiellement partie de la Fédération avant la réunion du Conseil International qui aura lieu dans le courant de 1911, mais dès à présent nous pourrions vous initier à la Fédération en entretenant avec vous des rapports suivis et en vous envoyant tous les mois si vous le désirez les

33 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 18 avril 1912 ».

34 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 56.

35 Le rôle de la LPDF dans l'affiliation de la FNSJB à la FILFC est aussi souligné par Isabelle Dornic. Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 56.

36 ACGF, boîte H509, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, Cana. 13 janvier 1911 ».

publications des Ligues Fédérées. Nous allons faire le nécessaire pour que receviez régulièrement notre Écho<sup>37</sup>.

D'autres lettres témoignent de ce processus d'affiliation, alors que Marie Frossard écrit à Caroline Béique en avril 1911 pour lui envoyer de l'information sur la FILFC et lui faire parvenir certaines publications de la LPDF. Elle lui demande également d'envoyer « [les] statuts, [les] publications et tout ce qui peut [...] instruire sur [la] Ligue<sup>38</sup> ». L'affiliation se concrétise finalement lors du Congrès international à Madrid le 25 juin 1911<sup>39</sup>.

Il est donc incontestable que la LPDF a joué un rôle dans l'affiliation de la FNSJB à la FILFC en raison des liens privilégiés qu'elle entretient avec les dirigeantes de l'association québécoise. Il importe toutefois de souligner qu'en dépit de leurs visées communes et de leurs liens étroits, du moins dans les années 1910, la LPDF et la FNSJB se distinguent l'une de l'autre. Ainsi, la question du féminisme est épineuse pour la LPDF<sup>40</sup>. Plus spécifiquement, selon Anne Cova, la LPDF ne peut en aucun cas être considérée comme une association féministe, étant donné qu'elle combat activement ce mouvement<sup>41</sup>. La différence avec la FNSJB est importante à ce sujet, car cette dernière se réclame clairement du féminisme, bien qu'elle soit catholique<sup>42</sup>. Le principal point d'achoppement qui divise les deux associations est sans aucun doute la question des droits politiques. La LPDF, qualifiée de conservatrice par plusieurs auteures<sup>43</sup>, est hostile au vote des femmes<sup>44</sup>, alors que la FNSJB en fait l'une de ses principales revendications.

### ***La constitution d'un réseau catholique international***

Comme le note Magali Della Sudda, il est primordial de mettre la création de la FILFC en parallèle avec la fondation, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'échelle occidentale, des organisations féministes laïques<sup>45</sup>. Ces mouvements nationaux visent l'égalité civile, politique et professionnelle entre les femmes et les hommes. En 1888, ils se rassemblent dans le Conseil international des femmes (CIF), pensé comme un véritable « parlement international des femmes capable d'agir au niveau mondial<sup>46</sup> ». Des Conseils nationaux sont ensuite fondés, dont celui du Canada en

37 *Ibid.*

38 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 10 avril 1911 ». Voir aussi ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 31 mai 1911 ».

39 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 17 juillet 1911 ».

40 Fayet-Scribe, p. 57 à 60.

41 Anne Cova, « Au service de l'Église, de la patrie et de la famille ». *Femmes catholiques et maternité sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 86.

42 Les rapports entre féminisme et catholicisme seront abordés plus loin dans cet article.

43 Anne Cova, « Au service de l'Église, de la patrie et de la famille », p. 86; Magali Della Sudda, « La politique malgré elles », p. 52.

44 La LPF est contre le droit de vote des femmes jusqu'en 1925, date à laquelle elle change d'avis. Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme*, p. 60.

45 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 81-84.

46 Catherine Jacques, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des Femmes (CIF) » dans Gubin et al. (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 127. Sur Lady Aberdeen plus spécifiquement, voir Veronica Strong-Boag, *Liberal Hearts and Coronets: The Lives and Times of Ishbel Marjoribanks*



1893 par Lady Aberdeen<sup>47</sup>, épouse du gouverneur général du Canada. La même année est également constitué le Montreal Local Council of Women (MLCW). Dès le début, l'épiscopat québécois tolère les affiliations individuelles au MLCW mais interdit aux associations féminines d'en faire partie, sous prétexte qu'il s'agit d'une organisation protestante. Cette interdiction renvoie à la condamnation par l'Église du féminisme tel que le revendiquent les membres du CIF<sup>48</sup>, organisation qui promeut la neutralité religieuse afin de fédérer les femmes autour d'un objectif commun, soit la lutte aux injustices faites aux femmes. Si au début, certaines féministes, comme Joséphine Marchand-Dandurand, Marie Gérin-Lajoie ou encore Caroline Béique, sont membres à titre individuel et y occupent des fonctions importantes<sup>49</sup>, il leur devient rapidement impossible de continuer à y œuvrer pour un ensemble de raisons (pressions cléricales, émergence d'un féminisme chrétien français, malaise éprouvé à évoluer dans un milieu anglophone qui ne tient pas compte des spécificités francophones, etc.)<sup>50</sup>. C'est cet ensemble de facteurs qui préside donc à la fondation de la FNSJB.

Ce malaise éprouvé par les féministes canadiennes-françaises de Montréal face au MLCW fait également écho à un malaise plus général, ressenti par les femmes catholiques en Occident. En effet, c'est en réponse à l'influence grandissante du féminisme libéral et areligieux que celles-ci s'organisent<sup>51</sup>. Dans une lettre adressée en juin 1910 à Caroline Béique, première présidente de la FNSJB, Marie Frossard, la secrétaire générale de la LPDF, écrit ainsi :

“Le Conseil International des Femmes” qui se dit non confessionnel nous a devancées depuis longtemps dans cette voie, ne pensez-vous pas que nous Catholiques, nous devons à plus forte raison chercher à nous associer les bienfaits d'un Conseil International. Il nous a semblé que l'Exposition qui va attirer à Bruxelles de nombreux visiteurs serait une occasion favorable de se rencontrer<sup>52</sup>.

Les catholiques s'organisent pour contrer l'action des féministes libérales laïques, pour œuvrer sur le même terrain d'action. Leur vision de l'action sociale et féministe diffère néanmoins de celle du CIF : le but premier de leur action est l'apostolat, et le mandat leur en confié par les autorités religieuses<sup>53</sup>. Plus précisément, les buts de cette organisation sont « de manifester et de favoriser dans tous les domaines où elle relève de la compétence féminine, la pénétration de la pensée catholique et de la doctrine chrétienne dans la vie des peuples et dans les réalisations internationales [et] de promouvoir et de coordonner la contribution féminine

---

*Gordon and John Campbell Gordon, The Aberdeens, Toronto, University of Toronto Press, 2015.*

47 Lady Aberdeen est d'ailleurs présidente du CIF pendant 36 ans, soit de 1893 à 1899, de 1904 à 1920 et de 1922 à 1936. Jacques, « Construire un réseau international », p. 139.

48 Magali Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 87.

49 Isabelle Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 3-4.

50 Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, p. 116.

51 Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme*, p. 59; Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 93 et suivantes.

52 ACGF, boîte H509, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 18 juin 1910 ».

53 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 93.

catholique à la vie internationale selon les principes chrétiens<sup>54</sup> ». De plus, selon Magali Della Sudda, il y a à la base des organisations de femmes catholiques, tant nationales qu'internationales, « une volonté de la part de femmes marginalisées de créer un rapport de force face à l'État ou face à d'autres groupes de femmes qui sont reconnus par les pouvoirs publics et les organisations politiques comme des porte-parole légitimes de revendications féminines<sup>55</sup> ». Les idées du CIF, selon les femmes de la FILFC, sont « anticatholiques », et « ce serait une imprudence de prendre une part officielle à ces Congrès, où les femmes Catholiques seront toujours en minorité<sup>56</sup> ». Pour atteindre ses buts, la FILFC développe plusieurs moyens. Elle « met à l'étude les questions qui présentent un intérêt général pour la vie internationale ; représente les femmes catholiques devant l'opinion et auprès des organismes internationaux, établit une ligue d'action internationale [et] sert de lien entre les organisations de femmes et entre l'U.I.L.F.C.<sup>57</sup> ». En assemblée, elles établissent collectivement des priorités d'action. En 1911, lors d'une séance à laquelle la délégation du Canada participe par l'entremise de la FNSJB, il s'agit de « l'étude des questions concernant la Franc-Maçonnerie, les modes, le mauvais théâtre et le salaire des femmes<sup>58</sup> ». Si ces thèmes apparaissent plutôt classiques, car ils sont souvent traités par les associations féminines qui œuvrent dans l'action sociale catholique, d'autres semblent plus liés aux préoccupations des féministes dites libérales et visent les mêmes objectifs. Ainsi, dans le même document qui rend compte d'une séance extraordinaire de la FILFC, il est aussi question de « favoriser l'instruction supérieure des filles », de « favoriser les organisations de travailleuses », d'étudier les conditions « [d]es femmes dans l'agriculture », « [d]es femmes dans l'industrie » et « [d]es femmes dans le travail à domicile »<sup>59</sup>. Il est enfin intéressant de noter que chaque ligue catholique est responsable d'un thème, à partir duquel elle doit rendre un rapport à l'assemblée suivante. Ce dernier « contiendra les informations obtenues de chaque pays sur ce sujet<sup>60</sup> ». Le mode d'organisation des catholiques est donc assez structuré.

Si la FILFC est fondée pour faire contrepoids au CIF, elle en copie néanmoins la structure et le fonctionnement. Ainsi, c'est une structure internationale confédérative qui vise à veiller à la coordination des différentes associations féminines (nationales, provinciales, locales) au profit d'une action féminine catholique commune plus efficace qui est créée. Les dirigeantes des associations de femmes catholiques, ou leur déléguées, votent pour un conseil directeur et,

54 BAnQ Vieux-Montréal, fonds de la FNSJB (P120), boîte 1, chemise 5, [Anon.], « Projet pour le règlement intérieur de l'Union Internationale Féminine Catholique », p. 1. Document non daté (vers 1912).

55 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 87.

56 ACGF, boîte H509, livre *Ligues étrangères*, copie de « Résumé d'une note communiquée au Service International des Ligues Catholiques Féminines par une déléguée de la Fédération [internationale des Ligues catholiques féminines] », Document non daté (vers 1910-1911).

57 BAnQ Vieux-Montréal, fonds de la FNSJB (P120), boîte 1, chemise 5, [Anon.], « Proposition pour les Statuts de l'Union Internationale des Ligues féminines », p. 1. Document non daté (vers 1912).

58 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Séance extraordinaire de la Fédération internationale des Ligues Catholiques Féminines Madrid 27 juin 1911 – Couvent du Sacré-Cœur ».

59 *Ibid.*

60 *Ibid.*

comme nous l'avons indiqué plus haut, pour un programme d'action<sup>61</sup>. Le rattachement de la FILFC à l'Église catholique, institution fondant sa légitimité sur le monopole de la vérité et structurée autour du Vatican<sup>62</sup>, la distingue toutefois de manière importante du CIF.

La mobilisation des femmes catholiques est, au Québec comme ailleurs en Occident, étroitement surveillée par l'Église. Magali Della Sudda souligne à cet égard la volonté centralisatrice du Saint-Siège dans le cas de la FILFC. Ce dernier, lorsqu'il donne son aval à l'organisation féminine internationale en 1912, exige notamment d'en nommer la présidente. Le choix de la présidence passe donc d'un processus électif interne à une nomination externe. La prise de contrôle papale prend effet en 1913 avec la nomination de la comtesse Wodzika à la tête de l'organisation<sup>63</sup>. Cette soumission à la hiérarchie catholique, autant au niveau transnational qu'au niveau local, est clairement indiquée dans une lettre de mars 1912 écrite par Marie Frossard et envoyée à Marie Gérin-Lajoie. Ainsi, selon la rédactrice :

[...] ce que nous pouvons faire de mieux est de nous laisser guider par nos chefs ecclésiastiques. Il ne faut pas que nous ayons l'air de prendre la direction d'un mouvement religieux. Mais je crois que chaque ligue pourrait obtenir l'assentiment de son Évêque et suivre la ligne de conduite qu'il lui dicterait<sup>64</sup>.

On ne saurait négliger le rôle de l'épiscopat dans la constitution de ces réseaux transnationaux, notamment le soutien de certains évêques ou archevêques, qui servent parfois de courroies de transmission ou même de représentants à l'étranger. Ces prélats ne se contentent pas d'encadrer, voire de diriger la mobilisation des femmes catholiques ; ils y participent aussi parfois. C'est ce qui est arrivé en particulier à la FNSJB. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal depuis 1897, qui avait donné son appui à la fondation de la FNSJB<sup>65</sup>, joue ainsi le rôle de représentant des membres de la FNSJB au congrès de Madrid en 1911, aucune déléguée de cette dernière ne pouvant alors s'y rendre<sup>66</sup>. Il y a lu un rapport sur les avancements et les travaux de la FNSJB préparé par les dirigeantes. L'idée de cette représentation semble venir de Marie Frossard, qui agit, rappelons-le, à la fois comme représentante de la LPDF et de la FILFC. Cette dernière formule en effet une proposition en ce sens :

61 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>lle</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 10 mai 1911 »; *ibid.*, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 31 mai 1911 », et *ibid.*, copie de « Lettre de la Vicomtesse de Vélard envoyée à M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 16 octobre 1912 »; BANQ Vieux-Montréal, fonds de la FNSJB (P120), boîte 1, chemise 5, [Anon.], « Proposition pour les Statuts de l'Union Internationale des Ligues féminines », 3 pages, document non daté (vers 1912).

62 Della Sudda, « La Fédération internationale des Ligues féminines catholiques », p. 90.

63 *Ibid.*, p. 97-98.

64 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 1<sup>er</sup> mars 1912 ».

65 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 6-7, 344.

66 ACGF, boîte H510, livre *Ligues étrangères*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>gr</sup> Bruchési, Montréal, 15 juin 1911 » et *ibid.*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>me</sup> Béique, Montréal, 17 juillet 1911 ».

Au cas où [votre venue à Madrid] serait impossible, je pense que vous trouveriez quelqu'un pour vous représenter? Il n'est pas nécessaire que cette personne fasse partie de votre association : par exemple, un ecclésiastique à qui vous donneriez cette mission pourrait s'en charger. Vous voudriez bien faire un rapport, court et précis, qui serait lu à l'une de nos réunions. Enfin, vous seriez aimable de nous indiquer à qui vous donneriez votre droit de vote en cas d'absence<sup>67</sup>.

Les catholiques s'organisent pour faire contrepoids au CIF et utilisent sensiblement la même structure d'organisation et les mêmes moyens. Néanmoins, leur appartenance catholique, ou plutôt leur obligation d'obéissance à la hiérarchie ecclésiastique, les en distingue nettement. Au Québec, sans que soit remise en question la foi catholique de ces femmes, cette soumission à l'épiscopat relève également d'une stratégie pragmatique. Grâce à elle, la FNSJB peut exister dans un contexte où « l'Église est l'institution dominante dans une société dominée<sup>68</sup> ». Il est possible de voir là surtout la marque, le poids du contexte national qui oblige les féministes des divers pays à adapter leurs méthodes et stratégies pour atteindre leur but<sup>69</sup>. La FNSJB, en s'inspirant du *Féminisme chrétien* fondé par Marie Maugeret en 1896, cherche ainsi à concilier foi catholique et conscience féministe<sup>70</sup>. L'action sociale catholique, encouragée par l'Église, devient alors compatible avec les visées du féminisme. La FNSJB se distingue en même temps du mouvement de Marie Maugeret, car elle s'affirme davantage par rapport à la nature non confessionnelle et majoritairement protestante du mouvement féministe canadien que par opposition à des mouvements féministes jugés plus radicaux<sup>71</sup>. La légitimité de la parole féministe vient également du fait qu'elle passe par certains canaux déterminés<sup>72</sup>. Ainsi, le catholicisme a beau donner une couleur particulière au féminisme de la FNSJB, les membres de cette organisation luttent tout de même, comme les féministes de toutes les tendances, pour que les femmes puissent accéder aux espaces masculins et elles remettent en question le côté naturel de l'infériorisation des femmes. À l'instar des autres féministes, elles ont aussi la volonté d'occuper l'espace public pour y faire entendre une parole féminine<sup>73</sup> et toutes en appellent à l'État pour changer les conditions de vie des femmes, mettre fin à leur subordination dans le domaine de la loi, de

67 *Ibid.*, copie de « Lettre de M<sup>lle</sup> Frossard envoyée à M<sup>lle</sup> Gérin-Lajoie, Montréal, 10 mai 1910 ».

68 Dumont, « L'accès des Québécoises à l'éducation et à la mixité » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 152. Prenant l'exemple du développement de l'instruction des filles au Québec, l'auteure démontre dans cet article que féminisme et catholicisme peuvent parfois se concilier. Elle souligne que « l'alliance des féministes et des religieuses a permis à la revendication du droit à l'instruction des filles de réussir ». *Ibid.*, p. 154.

69 Karen Offen, « Des modèles nationaux (1940-1945) » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 24.

70 Charron, « La question du travail domestique au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec », p. 30.

71 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 5. En France, le contexte de conflit ouvert entre Église catholique et République au début du siècle a exacerbé les contradictions entre féminisme et catholicisme, et radicalisé les militantes féministes. Voir Florence Rochefort, « Contrecarrer ou interroger les religions » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 349.

72 Charron, « La question du travail domestique au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec », p. 32.

73 Notons que cette parole publique représente en soit une transgression pour les femmes, dans un contexte où elles sont assignées à la sphère privée. Elle est davantage ressentie par les bourgeoises que par les femmes des classes populaires qui, elles, ont toujours eu à négocier l'espace public. Andrée Lévesque, « Militer » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 89.

la politique, de l'éducation, etc. La nébuleuse féministe, comme le note Brigitte Studer, a ainsi « plusieurs sources intellectuelles successives, souvent cumulatives, parfois contradictoires [alors que] convictions éthiques et politiques, morales et religieuses s'y croisent<sup>74</sup> ».

### **Le récit des relations internationales de la FNSJB : s'inscrire dans un mouvement des femmes global**

L'échange épistolaire entre les dirigeantes de la FNSJB, de la LPDF et de la FILCF laisse entrevoir des influences et des échanges de stratégies d'actions ou d'idées; de plus, il illustre les interconnexions entre ces organisations, malgré le nombre restreint de lettres qui en subsistent. Le réseau de femmes catholiques ainsi créé forme un espace social propice à la circulation d'informations. Il met en lumière le partage des différentes ligues nationales qui œuvrent dans le champ de l'action sociale. Comme l'a démontré Isabelle Dornic<sup>75</sup>, cet échange fait notamment partie de la stratégie déployée par la FNSJB pour légitimer son existence et consolider son action. Notons également que cet intérêt pour l'état de la « question des femmes » dans d'autres pays, tout comme le développement de réseaux transnationaux, est constitutif des mobilisations historiques des femmes<sup>76</sup>. Un discours sur les relations internationales est donc développé dans les pages de l'organe officiel de la FNSJB, *La Bonne Parole*. Celui-ci vise d'une part à inscrire l'organisation dans le mouvement des femmes catholiques transnational et d'autre part à présenter des questions qui préoccupent la FNSJB et qui sont aussi traitées par d'autres ligues catholiques ailleurs.

### ***Le discours sur les mobilisations internationales féminines dans La Bonne Parole***

Isabelle Dornic a bien démontré que l'utilisation de la presse par les dirigeantes de la FNSJB visait à justifier l'existence de l'organisation et à en assurer la légitimité<sup>77</sup>. Plus spécifiquement, il en va de même également avec le discours sur les mobilisations féminines transnationales développé par la FNSJB. Ce discours inscrit l'organisation dans la foulée d'un mouvement d'action sociale occidental animé par des femmes et justifie par la même occasion son existence au Québec. Dans un éditorial dans lequel elle revient sur le Congrès annuel qui vient de se dérouler ainsi que sur l'historique et l'utilité du journal *La Bonne Parole*, Marie-Joséphine Gérin-Lajoie<sup>78</sup>, fille de la féministe Marie Gérin-Lajoie, souligne :

Notre Courrier nous donne des renseignements sociaux et féminins de provenances diverses. La Chronique internationale nous indique l'activité des ligues étrangères

74 Brigitte Studer, « Introduction : Féminisme et histoire » dans Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, p. 24.

75 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 56.

76 Ute Gerhard, « Concepts et controverses », p. 50.

77 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 69 et suivantes.

78 Marie-Joséphine Gérin-Lajoie est particulièrement active dans les pages de *La Bonne Parole* entre 1913 et 1922. Comme sa mère, elle publie dans presque chaque numéro du journal. Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 146.

affiliées à la Fédération Internationale des Ligues féminines catholiques, dont nous faisons partie. [...] Les catholiques n'ont-ils pas toujours une lourde responsabilité de bon exemple? Notre exemple ainsi agrandi, trouve sa répercussion auprès des associations sœurs d'Europe. Notre journal, le savez-vous, Mesdames, est expédié à Paris, à Londres, à Rome, à Madrid, à Barcelone. Il l'était à Berlin et à Vienne. Et grâce à notre feuille, l'écho de l'activité des Montréalaises parvient, aux régions les plus reculées de l'Amérique. Au Canada seulement, "La Bonne Parole" est envoyée en plus de cent localités différentes. En mettant les cœurs au même diapason elle prépare une invisible unité qui permet de croire qu'un jour notre Fédération [...] aura ses ramifications par toute l'Amérique canadienne française<sup>79</sup>.

Le lien est ici clairement établi entre les relations internationales entretenues par la FNSJB et son rôle, son action au niveau national, voire continental. La FNSJB s'inscrit alors dans un ensemble d'organisations qui, un peu partout dans le monde, œuvrent dans l'action sociale<sup>80</sup>. Toutefois, en dépit d'articles manifestant une volonté de créer des liens avec d'autres organisations sur le plan continental, la FNSJB s'inscrit surtout dans un réseau européen et catholique. La question religieuse apparaît ainsi fondamentale, le protestantisme ou la laïcité de groupes féministes canadiens ou américains représentant un frein à la constitution de liens entre les organisations. Les dirigeantes de la FNSJB voient donc la diffusion de leur journal à l'échelle internationale comme un outil pour entretenir les liens tissés avec d'autres associations, surtout catholiques. En ce sens, l'échange épistolaire entre les dirigeantes de la FNSJB, de la LPDF et de la FILFC abordé précédemment met clairement de l'avant l'envoi, par exemple, des numéros de la publication mensuelle de la LPDF, *L'Écho de la Ligue patriotique des Françaises*, et de celle de la FILCF, le *Journal de la Ligue Internationale des femmes catholiques*. Marie Gérin-Lajoie n'hésite d'ailleurs pas à aborder dans les pages de *La Bonne Parole* cette dernière organisation et à inscrire l'action de la FNSJB dans le sillage d'une action catholique féminine transnationale :

Vous le voyez, mesdames, nous sommes attentives à toutes les exigences de notre époque, et, nous avons à cœur que la canadienne-française [*sic*] soit à la hauteur de son devoir social. Ainsi quand s'est fondée en France "La Ligue internationale des associations féminines catholiques", nous avons été invitées à en faire partie et nous avons accepté [*sic*] cette offre. Cette ligue dont le souverain pontife a choisi jusqu'ici la présidente, la comtesse Wodzika qui habite la Pologne, cette ligue traite de questions morales, éducatives, et économiques. Nous lui envoyons nos rapports et même à cette grande distance nous pouvons effectivement participer à ses travaux. Récemment l'Action sociale de la Femme, société internationale qui a son siège en France nous a priées de nous joindre à son comité d'étude, nous l'avons fait. L'action sociale de la Femme organise le mouvement féminin catholique en

<sup>79</sup> Marie-J. Gérin-Lajoie, « Entre nous », *La Bonne Parole*, vol. 5, n<sup>os</sup> 2 et 3, avril 1917, p. 1.

<sup>80</sup> À ce sujet, citons aussi Marie Gérin-Lajoie, « L'organisation sociale chez les femmes », *ibid.*, vol. 1, n<sup>o</sup> 8, octobre 1913, p. 2-4; G. Ribaillier des Isles, « Les organisations nationales féminines et la ligue internationale », *ibid.*, vol. 5, nos 2 et 3, avril 1917, p. 14-16, ou encore Georgette Lemoyne, « Entre nous », *ibid.*, vol. 7, n<sup>o</sup> 10, décembre 1919, p. 1-2.

vue de pénétrer dans la commission de la ligue des Nations où les femmes sont déjà admises comme vous le savez<sup>81</sup>.

Isabelle Dornic note ainsi brièvement dans sa thèse que la FILCF « apparaît alors aux yeux des responsables de la FNSJB comme la structure la plus adéquate pour faire évoluer [une réflexion plus générale sur l'organisation des forces catholiques au niveau international] mais également permettre le développement d'une action féminine concrète et efficace<sup>82</sup> ». Marie Gérin-Lajoie concevait ainsi l'action féminine et féministe catholique comme une façon d'accéder aux institutions internationales masculines fondées dans l'après-guerre, et de faire entendre la voix des femmes. Si les dirigeantes de la FNSJB qui animent le journal discutent sur ce qui se passe dans les autres pays au sujet de l'action sociale, elles ne perdent pas de vue le mouvement des femmes canadien, qui n'échappe pas aux divisions ethnolinguistiques et surtout, religieuses. Elles semblent tout particulièrement caresser l'idée d'unir les femmes catholiques francophones du Canada, du « Pacifique à l'Atlantique<sup>83</sup> », selon les termes de Marie Gérin-Lajoie, pour faire de l'action sociale et cherchent à les interpeller directement dans les pages de *La Bonne Parole*. Marie Gérin-Lajoie poursuit donc, par exemple, dans le même article cité plus haut :

Mesdames voilà bien des faits qui sont éloquentes et qui vous font sentir la nécessité de former entre nous canadiennes-françaises [*sic*] une union nationale forte et puissante s'étendant à tous les points du pays et comportant une représentation complète de nos initiatives féminines tant à la ville qu'à la campagne, voilà pourquoi, je vous invite aujourd'hui officiellement à entrer dans nos rangs et à vous affilier à la Fédération Nationale St. Jean-Baptiste.

Le récit de la participation de la FNSJB au deuxième congrès de l'Office international pour l'enseignement ménager qui a lieu à Gand (Belgique) en 1913 représente un autre bon exemple de cette volonté de s'inscrire dans un mouvement d'action sociale catholique plus global, voire transnational. Cet office tire son origine d'un premier congrès international d'enseignement ménager organisé à Fribourg (Suisse), en septembre 1908. Ce congrès rassemble toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin au développement de ce type d'enseignement. Ainsi, sept cents personnes venant de 20 pays s'y sont réunies pour partager leurs rapports sur l'enseignement ménager et pour trouver des solutions afin de le diffuser dans toutes les écoles. Ce premier congrès s'achève par la création de l'Office international pour l'enseignement ménager<sup>84</sup>. L'Office a son siège à

81 Marie Gérin-Lajoie, « Congrès des cercles de fermières », *ibid.*, vol. 7, n° 9, novembre 1919, p. 6.

82 Dornic, « Hier ne meurt jamais », p. 396.

83 Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », *La Bonne Parole*, vol. 7, n° 3, mai 1919, p. 2.

84 Afin de lui donner des assises juridiques, l'Office devient en 1922 la Fédération internationale pour le développement de l'enseignement ménager. Ensuite, son nom change deux autres fois. En 1954, elle devient la Fédération internationale de l'enseignement ménager et en 1970, la Fédération internationale pour l'économie familiale. Claire Ménard, « Les congrès de la Fédération internationale pour l'économie familiale, 1922-1972. De l'enseignement ménager à l'économie familiale », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Angers, 2001, p. 7.

Fribourg et il se donne comme objectif de développer l'enseignement ménager à l'échelle internationale en centralisant les documents relatifs à l'enseignement ménager de tous les pays participants et surtout, en organisant le prochain congrès international d'enseignement ménager<sup>85</sup>. La FNSJB assiste à ce second congrès, qui se déroule à Gand en même temps que l'exposition universelle et qui exploite les idées formulées lors du premier congrès de Fribourg<sup>86</sup>.

Lorsque Marie-Joséphine Gérin-Lajoie commence un article au sujet du deuxième congrès de l'Office international pour l'enseignement ménager en citant la fondatrice et directrice de l'École des mères française, Augusta Moll-Weiss<sup>87</sup>, elle met de l'avant l'idée que les enjeux de la FNSJB, ici celui de l'enseignement ménager des filles et des femmes, sont aussi des enjeux discutés ailleurs<sup>88</sup>. Elle fait du Congrès un récit détaillé, qui permet aux lectrices de *La Bonne Parole* de bien comprendre que la FNSJB se pose comme interlocutrice dans un espace de discussions internationales portant ici sur l'enseignement ménager. Soulignant au passage qu'il ne faut pas s'étonner « si, trois jours durant, les autorités du monde entier se réunissent pour considérer cette question si grosse de conséquences<sup>89</sup> », elle justifie dans cet article l'action de son organisation dans ce domaine.

### ***L'exemple de l'Assistance par le travail au Québec et en France***

En présentant les différentes facettes de son activité, la FNSJB cherche à établir un parallèle entre ses œuvres et celles menées ailleurs en Occident par les féministes catholiques. Le réseau transnational dans lequel elle s'inscrit forme donc un espace social propice à la circulation d'expertises et de savoir-faire, notamment sur la question de l'action sociale catholique. La France, notamment la LPDF, revient particulièrement souvent comme exemple à suivre, et le comité de « l'Assistance par le travail » illustre bien cet aspect du discours de la FNSJB. Dans un article publié au printemps 1915, Marie Gérin-Lajoie en souligne la fondation<sup>90</sup>. Créé dans le contexte d'une récession économique amorcée en 1913 qui perdure au début de la Première Guerre mondiale, ce comité est présenté dans la *Chronique des Œuvres* de janvier 1915 :

Le comité de l'Assistance par le Travail [est] destiné à venir en aide aux femmes atteintes par le chômage. [...] [II] peut à l'heure actuelle employer 30 ouvrières chaque jour à l'ouvrage, déduction faite de celles à qui l'on donne des situations

85 *Ibid.*, « Introduction ».

86 Certains articles font aussi référence à la participation de la FNSJB au premier congrès de Fribourg. Voir, par exemple Antoinette Gérin-Lajoie, « Réponse à une Éducatrice », *La Bonne Parole*, vol. 1, n° 12, février 1914, p. 7-9, et Antoinette Gérin-Lajoie, « Lettre sur l'éducation », *ibid.*, vol. 2, n° 2, avril 1914, p. 4-5.

87 Sandrine Roll, « "Ni bas-bleu, ni pot-au-feu" : la conception de "la" femme selon Augusta Moll-Weiss (France tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », [En ligne], *Genre & Histoire*, n° 5, automne 2009, <http://genrehistoire.revues.org/819> (Consulté le 2 juillet 2014). Il est intéressant de noter que l'auteure souligne avoir choisi de ne pas recourir au classement contemporain des féminismes pour désigner Augusta Moll-Weiss afin de porter l'attention sur la pensée et les actions de celle-ci, qui a voulu améliorer la condition des femmes, mères et travailleuses, en ne se disant ni féministe ni antiféministe.

88 Marie-J. Gérin, « Trois jours à Gand – Congrès de l'enseignement ménager », *La Bonne Parole*, vol. 1, n° 9, novembre 1913, p. 6-9.

89 *Ibid.*, p. 8.

90 [Anon.], « Chroniques des Œuvres », *La Bonne Parole*, vol. 2, n° 12, février 1915, p. 2-4.



au dehors. Les applications pour emplois s'élèvent cependant à 209 ce qui laisse encore subsister un immense déficit entre l'offre et la demande. [...] Les travaux de l'ouvroir sont alimentés par les commandes de particuliers ou d'institutions, mais surtout par la confection de vêtements pour les pauvres, lesquels vêtements sont distribués de préférence aux enfants d'école. [...] Le dortoir destiné à recueillir les femmes qu'un trop faible salaire expose aux dangers de la rue, a enfin ouvert ses portes. L'ouverture solennelle en a été faite par Mgr LePailleur au milieu d'une immense affluence d'amis de l'œuvre<sup>91</sup>.

Le Comité vise à placer les femmes sans travail, à « trouver des situations lucratives à la classe ouvrière<sup>92</sup> » et quand aucun emploi ne leur est trouvé, les femmes sont placées à l'ouvroir de la FNSJB, où elles cousent pour les pauvres et les œuvres de bienfaisance à 50 sous par jour<sup>93</sup>. Marie Gérin-Lajoie précise au sujet de ces femmes : « Nous les occupons selon leurs forces et les payons non pas selon leur rendement mais selon leurs besoins, et chose extraordinaire, nous parvenons à en obtenir une production tout-à-fait utile [...]»<sup>94</sup> Les travaux de couture forment le principal travail possible à l'ouvroir.

Il faut aborder ici la question du travail salarié féminin pour bien comprendre l'action de la FNSJB et la remettre dans son contexte. Marie Gérin-Lajoie fait la promotion de l'ouverture des professions libérales, notamment du droit, pour les femmes de sa condition. Elle défend donc le travail féminin, mais fait surtout valoir son importance économique pour les jeunes femmes, les célibataires ou les veuves des milieux populaires. Selon elle, il faut atténuer la précarité économique des femmes mariées, dont la situation dépend de leur état matrimonial, par une meilleure préparation au marché du travail, surtout dans un contexte de crise<sup>95</sup>. C'est dans ces circonstances que s'inscrit l'action du comité de l'Assistance par le travail.

La FNSJB n'agit pas seule pour faire fonctionner cette œuvre. En mai 1915, elle reçoit en effet le concours de la Ville, par l'intermédiaire de l'Assistance municipale, et de la Société Saint-Vincent-de-Paul sous forme de soutien financier<sup>96</sup>. Son action se base sur des enquêtes pour documenter les conditions de vie et les besoins des femmes qui viennent demander du travail, enquêtes réalisées par les bourgeoises impliquées dans l'association. Dans la *Chronique des Œuvres* de janvier 1915, l'auteure note :

Autant que possible l'on s'empresse d'assister celles dont l'enquête révèle une misère particulièrement grave. C'est ainsi que bon nombre de jeunes filles que l'on protège appartiennent à des familles nombreuses de 9, 10 enfants, où le chômage

91 [Anon.], « Chroniques des Œuvres », *ibid.*, vol. 2, n° 11, janvier 1915, p. 2-3.

92 [Anon.], « Chronique des Œuvres », *ibid.*, vol. 4, n° 1, mars 1916, p. 3.

93 [Anon.], « Chronique des Œuvres », *ibid.*, vol. 3, n° 12, janvier 1916, p. 2; M<sup>me</sup> Robert, directrice du Bureau, Comité de l'Assistance par le travail, « Rapport du 15 novembre 1915 au 22 mars 1916 », *ibid.*, vol. 4, n° 2, avril 1916, p. 9.

94 Marie Gérin-Lajoie, « Chronique des Œuvres : Allocution de la présidente de la Fédération à la grande fête qui eut lieu le 29 octobre sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Roy », *ibid.*, vol. 4, n° 9, novembre 1916, p. 3.

95 Charron, « La question du travail domestique au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec », p. 37-38.

96 [Anon.], « Chronique des Œuvres », *La Bonne Parole*, vol. 3, n° 3, mai 1915, p. 2.

crée des situations lamentables. Une trentaine de dames travaillent aux enquêtes avec un zèle admirable et permettent, grâce aux lumières qu'elles jettent sur les cas qui leur sont soumis, d'agir avec la plus grande circonspection dans le choix que nous faisons de nos ouvrières<sup>97</sup>.

Ce type d'enquêtes représente un moyen pour les féministes de la FNSJB de « fonder leurs analyses et leurs revendications sur des constats de la vie réelle des femmes, et non pas sur des images plus ou moins idéalisées de leur nature<sup>98</sup> », de donner des assises à leurs actions et revendications. Mademoiselle Robert, directrice du Bureau du Comité de l'Assistance par le travail, insiste en effet sur l'importance de cette question « afin de faire bien comprendre que l'Assistance par le travail a besoin d'être complétée par l'enquête personnelle sur les clients qui en bénéficient<sup>99</sup> ». Toutes sortes d'informations au sujet de ces femmes sont ainsi compilées, informations qui sont parfois publiées dans les articles portant sur l'Assistance par le travail.

Dans *La Bonne Parole*, l'accent est donc mis sur la qualité d'action sociale de ce comité, qui substitue l'assistance par le travail à l'aumône pure et simple. Certains articles l'inscrivent dans le sillage de saint Vincent de Paul « fondant une manufacture pour donner de l'ouvrage aux mendiants et faisant exécuter toutes sortes de travaux par les pauvres qu'il rémunérait généreusement<sup>100</sup> », et font ainsi ressortir « le caractère moralisateur de la charité qui s'exerce sous cette forme<sup>101</sup> ». Dans le même sens, on souligne dans plusieurs articles que cette œuvre ne fait pas de concurrence directe aux manufactures<sup>102</sup>.

Cet apostolat social, inspiré de la sociologie française de Le Play, n'est évidemment pas spécifique à la FNSJB ni au Québec, d'ailleurs. L'action sociale représente en effet un véritable terrain d'intervention à l'échelle occidentale. Dans les pages de *La Bonne Parole* sont donc présentées d'autres ligues catholiques ayant développé le même type d'action pour soulager les problèmes des femmes en recherche d'emploi. Il est mentionné que les « œuvres de guerre absorbent presque entièrement les énergies des diverses associations catholiques de femmes en Europe<sup>103</sup> ». En France, la LPDF<sup>104</sup>, grâce à son « organisation puissante », a mis sur pied des ouvriers liés à l'Assistance par le travail pour veiller à la confection des vêtements pour les soldats et les pauvres, du linge pour les autels des régions

97 [Anon.], « Chroniques des Œuvres », *ibid.*, vol. 2, n° 11, janvier 1915, p. 2-3.

98 Charron, « La question du travail domestique au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec », p. 31.

99 M<sup>lle</sup> Robert, directrice du Bureau, Comité de l'Assistance par le travail, « Rapport du 15 novembre 1915 au 22 mars 1916 », *La Bonne Parole*, vol. 4, n° 2, avril 1916, p. 9.

100 [Anon.], « Chronique des Œuvres », *ibid.*, vol. 3, n° 9, novembre 1915, p. 4.

101 *Ibid.* Dans un autre article, il est souligné que : « l'ouvrière reçoit 50 sous à la fin de sa journée sous forme de salaire, aumône déguisée qui lui évite l'humiliation de la mendicité ». La Secrétaire, « Chronique des Œuvres », *ibid.*, vol. 4, n° 11, janvier 1917, p. 3.

102 Marie-Claire Daveluy, « Rapport lu à la séance du 31 octobre 1915 », *ibid.*, vol. 3, n° 9, novembre 1915, p. 3.

103 [Anon.], « Chronique Internationale », *ibid.*, vol. 4, n° 8, octobre 1916, p. 12.

104 Sur l'assistance par le travail à la LPDF, voir également Fayet-Scribe, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, p. 82, 85-86.

dévastées, etc<sup>105</sup>. Un ouvrier français est présenté en détail dans les pages de *La Bonne Parole* :

Un des ouvroirs de ce genre [...] a pour but de secourir les ouvrières sans travail en leur donnant des salaires, des soupes, des distributions de vêtements et de linge, et en s'occupant de faire pour elles des démarches en vue du placement ; [la directrice] leur demande en échange de s'occuper dans ses ouvroirs à des travaux de couture. L'œuvre s'adresse surtout aux mères de famille, ouvrières de la couture, sans travail momentanément, ou chargées d'enfants trop jeunes pour leur permettre de les quitter, et qui ont un foyer. Aussi, jusqu'à l'âge de deux ans, les enfants peuvent-ils accompagner leur mère à l'ouvroir. Les femmes allaitant elles-mêmes leurs enfants sont aussi autorisées à les amener à l'ouvroir. L'entrée à l'ouvroir est réservée aux personnes munies d'un bon de travail, signé par un membre de l'œuvre ou par une directrice. Sont aussi admises sans bon et sans recommandation les malheureuses qui, après enquête sommaire, sont reconnues dignes d'intérêt. [...] Voilà une idée heureuse et bien faite pour relever le travail dans l'esprit de toutes ces malheureuses ouvrières en couture [...]<sup>106</sup>.

Cet extrait révèle que des solutions similaires sont trouvées de part et d'autre de l'Atlantique pour résoudre le même type de problèmes. Dans un autre article publié dans la *Chronique Internationale* qui traite des ouvroirs français ainsi ouverts pour répondre aux mêmes problématiques que celles qui se posent Montréal, l'auteure spécifie que les « renseignements sur le travail fait par la Ligue Patriotique depuis quelques mois, nous intéressent d'autant plus que nous y voyons appliquées les mêmes méthodes de secours auxquelles nous avons cru indispensable de recourir chez nous<sup>107</sup> ». Dans cet article, comme dans d'autres, le fonctionnement et les résultats des ouvroirs sont décrits avec moult détails afin de mettre en perspective l'action de la FNSJB et celle de LPDF sur cet enjeu.

Un peu avant novembre 1917, le comité de l'Assistance par le travail met un terme à ses activités. Dans la *Chronique des Œuvres* de ce numéro, il est en effet indiqué que « l'Assistance par le travail a décidé de suspendre ses fonctions », que ce comité « établi au commencement de la guerre pour venir en aide aux femmes atteintes par le chômage, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être, puisque la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare et que tout le monde peut aisément trouver de l'ouvrage<sup>108</sup> ».

## Conclusion

L'exemple de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste permet de situer le féminisme catholique québécois du début du XX<sup>e</sup> siècle dans un contexte international, tout en révélant sa spécificité nationale. La participation de la FNSJB à la constitution d'un réseau féminin catholique international, tout comme le discours qu'elle développe dans les pages de *La Bonne Parole* sur

<sup>105</sup> [Anon.], « Chronique Internationale », *La Bonne Parole*, vol. 4, n° 8, octobre 1916, p. 12.

<sup>106</sup> Albert Chevalier, « L'Assistance par le travail » (suite et fin), *ibid.*, vol. 3, n° 11, décembre 1915, p. 10.

<sup>107</sup> [Anon.], « Chronique Internationale », *ibid.*, vol. 3, n° 3, mai 1915, p. 14.

<sup>108</sup> [Anon.], « Chronique des œuvres », *ibid.*, vol. 5, n° 9, novembre 1917, p. 2.

ses relations avec d'autres ligues catholiques étrangères, témoigne ainsi de ses ancrages transnationaux. Cette participation permet également d'illustrer les liens qui unissaient les féministes catholiques québécoises aux féministes catholiques françaises, liens qui sont au cœur des activités internationales de la FNSJB. L'action sociale catholique est un excellent exemple pour démontrer la richesse des liens transnationaux existant au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Le comité de l'Assistance par le travail, mis sur pied à la fois au Québec par la FNSJB et ailleurs par des ligues « sœurs » européennes, comme la LPDF, illustre ainsi la circulation d'idées et de pratiques de part et d'autre de l'Atlantique. Cet exemple n'est pas marginal. Ainsi, nous aurions pu nous pencher sur la création à Montréal d'une Ligue des acheteuses<sup>109</sup> répondant également aux enjeux de l'action sociale afin d'illustrer l'ancrage transnational de la FNSJB, une ligue similaire ayant vu le jour en France à la même époque<sup>110</sup>.

Enfin, sans surprise, la Première Guerre mondiale apparaît dans *La Bonne Parole* comme un point de rupture qui met à l'épreuve la « sororité » internationale des féministes<sup>111</sup>, alors qu'elles espéraient que « ces relations amicales devaient jusqu'à un certain point gêner l'approche du spectre de la guerre <sup>112</sup> ». À la fin de la période étudiée, une certaine volonté de renouer avec le transnationalisme d'avant-guerre pointe. Ainsi, en 1919, les ambitions de Marie Gérin-Lajoie en matière de politique internationale se manifestent de nouveau lorsque celle-ci aborde la possibilité de faire « partie d'un comité international d'étude qui se tiendrait en relation constante avec la Ligue des Nations et lui transmettrait les vœux des Ligues féminines catholiques de tous les pays dans les questions qui intéressent les femmes et les enfants<sup>113</sup> ». Les articles publiés dans *La Bonne Parole* traitant d'une reprise des relations internationales féministes catholiques après la guerre restent rares ; aussi faudrait-il une étude portant sur les années de l'entre-deux-guerres pour bien en mesurer l'importance.

109 Voir M<sup>me</sup> Donat Brodeur, « La Ligue d'Acheteuses », *ibid.*, vol. 3, n° 3, mai 1915, p. 5-7.

110 Marie-Emmanuelle Chessel, « Le genre de la consommation en 1900. Autour de la Ligue sociale d'acheteurs », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 125 à 149.

111 Ute Gerhard, « Concepts et controverses », p. 50.

112 [Anon.], « Chronique International [sic] », *La Bonne Parole*, vol. 2, n° 12, février 1915, p. 13-14.

113 Marie Gérin-Lajoie, « Entre nous », *ibid.*, vol. 7, n° 3, mai 1919, p. 2.